

Deuxième Concours International de Composition Chorale

Compte-rendu par Graham Lack, Président du Jury

Certains concours ressemblent à des vols transatlantiques long-courrier; d'autres n'accueillent que des relations proches. Ce concours-ci faisait assurément partie de la première catégorie. À la clôture des inscriptions, le 1er octobre 2012, non moins de 637 œuvres avaient été reçues par le bureau du concours : beaucoup de boulot pour le jury ! En tant que Président de ce jury, j'ai compris que la seule solution était de demander aux membres [Libby Larsen (États-Unis), John Pamintuan (Philippines), Olli Kortekangas (Finlande) and Paul Stanhope (Australie)] de consulter l'une après l'autre chaque œuvre et de suggérer les candidats pour le second tour. Retenir, disons, environ 120 pièces par juré, cela faisait moins de travail pour chacun au départ, mais pouvait gêner le travail de lecture selon les préférences personnelles stylistiques et musicales. D'emblée, nous avons donc échangé nos vues et opinions. Au second tour furent collégialement retenues 139 compositions dont certaines, selon l'avis du jury, méritaient une discussion supplémentaire. Par souci de transparence, je puis assurer aux lecteurs que cette séance s'est déroulée en entente étroite même si, cela va de soi, je ne peux pas divulguer les détails de ces échanges internes. Donc, 15 œuvres seulement atteignirent le tour final, sous la forme d'une interminable retransmission à distance entre les Etats-Unis et la Finlande, l'Australie et l'Allemagne, les Philippines et l'Italie (Rimini, en fait, d'où l'Arbitre du Concours Andrea Angelini nous regardait et nous entendait), et bien sûr entre chacun et chacun. Quelle

merveille, quand la technologie fonctionne; quand elle ne marche pas, c'est l'horreur !

Conformément à l'accord initial la procédure avait été annoncée, et ce fut une sensation très gratifiante quand nous avons réalisé que trois œuvres seulement rentraient dans le cadre : trois candidats, trois lauréats. Après quelques délibérations constamment informelles, courtoises et constructives, le gagnant final émergea : Francis (Frank) Corcoran (Irlande), pour ses *Eight Haikus (Huit Haïkus)*. Il reçut 5000 € ainsi qu'un Diplôme du Concours. Comme précisé dans le règlement, l'œuvre sera créée par les *Philippine Madrigal Singers*, les 5 et 6 octobre en l'occurrence. Idem pour les deux Prix Spéciaux, octroyés à Itzam L. Zapata Paniagua (Mexique), dont le *On Desire* fonctionne, de l'avis du jury, comme un "paysage sonore original", et Rudi Tas (Belgique), dont le *Pie Jesu*, toujours selon l'avis du jury, démontre "une originalité harmonique notable". L'œuvre précédente fera l'objet d'un atelier et sera peut-être créée par VOICES8; l'autre constituera elle aussi une partie d'un atelier avec le *Kammerchor Consonare Hamburg* et pourrait bien elle aussi être créée. Nous espérons que les compositeurs veilleront à s'en occuper.

Il a été décidé d'attribuer un certain nombre de *Mentions Honorables* : Ivan Bozicevic (Croatie) dans la catégorie Adaptation à un Chœur de Jeunes pour son *Yuku haru ya*, Xingzimin Pan (USA) dans la catégorie Adaptation à un Chœur Religieux pour son *Poem I*, Christopher Evans (Royaume-Uni) dans la catégorie Adaptation à un Chœur Scolaire pour son *Far on the Sands*, et Gaetano Lorandi (Italie), dont l'*Ave Verum* témoigne d'un bon sens du répertoire, outre qu'il s'agit d'un manuscrit très imaginatif. Bref : félicitations aux sept lauréats !

Pour en revenir au nombre impressionnant de copies, nous nous sommes émerveillés quant à ce qui a déclenché un tel déferlement. Primo, et surtout, il y avait eu une campagne

efficace de publicité, et les informations avaient été transmises aux compositeurs à travers le monde, aux académies et conservatoires ainsi qu'à leurs professeurs de composition et compositeurs, aux chefs de chœur et aux chanteurs.

Secundo : il n'y avait pas de droit d'inscription à ce concours, ni de limites comme l'âge, la nationalité, le pays de résidence; il fallait simplement que les œuvres soient a capella, jusqu'un maximum de 8 voix (SSAATTBB), pour voix mixtes, d'une durée maximale de 8 minutes.

Tertio : aucun sujet réel n'était imposé pour la composition : les compositeurs étaient libres d'utiliser n'importe quel texte dans n'importe quelle langue (avec une traduction en anglais si c'était utile et indispensable), œuvres sacrées ou profanes, nouvelles ou anciennes, publiées ou inédites (les formalités de droits d'auteur des textes ne relevant pas du domaine public devaient être effectuées par le candidat avant l'inscription).

Quatro : la vainqueur final recevait un généreux pécule (décision pour laquelle il faut remercier le Président de la FIMC, Michael J. Anderson) et l'œuvre primée devrait être créée par un ensemble réputé.

(Click on the image to download the full score)

The image shows a musical score for a choral piece. It features four vocal staves: Soprano (S), Alto (A), Tenor (T), and Bass (B). The music is in 3/4 time with a tempo marking of quarter note = 72. The score includes lyrics in French and English. Key markings include 'SOLO' for the Soprano and Alto parts, and 'TUTTI' for the Tenor and Bass parts. The lyrics are: 'An - ois - er - day, day dawn, Day - rise a - rise. Has and spade.' (Soprano), 'An - ois - er - day, day dawn, Dawn, dawn, First light, rise thy hope...' (Alto), 'An - ois - er - day, day dawn.' (Tenor), and 'An - ois - er - day dawn, hope, hope.' (Bass).

"Haïku 3", des "Eight Haïkus", Frank Corcoran, mes. 30 à 36

(Click on the image to download the full score)



*"On Desire", Itzam L. Zapata
Paniagua, mes.8 à 10*

(Click on the image to download the full score)

A musical score for a choral piece titled "Pie Jesu" by Rudi Tas, measures 18 to 21. The score is written for a four-part choir (Soprano, Alto, Tenor, Bass) and piano accompaniment. The music is in 4/4 time and features a mix of vocal lines and piano accompaniment. The lyrics are "Do - mi - ne, de - us e - tis, Do - mi - ne, de - us".

*"Pie Jesu", Rudi Tas, mes.
18 à 21*

Le niveau était élevé, certainement plus élevé que c'était le cas pour le Premier Concours International de Composition chorale qui eut lieu en 2010. Il semble que la plupart des compositeurs avaient compris quelques éléments : l'importance de l'étendue et des tessitures, que la conduite des voix doit générer une sensation horizontale, qu'une œuvre doit conserver un sens de la progression harmonique (ou, pour le moins, logique, tant il est vital que la musique colle au texte), et combien il est nécessaire d'écrire pour la voix, chaque voix, chacune des voix d'un groupe, et de ne pas sacrifier la

“chantabilité” sur l’autel de l’effet choral.

En outre, remarque que j’espère ne pas être grossière, il était renversant de voir combien de compositeurs étaient prêts à se jeter à l’eau pour obtenir une existence légale vu que leur œuvre n’avait jamais été interprétée : c’était clairement en toute confiance économique. Un survol rapide par Internet du panel des inscrits en révélait plus : le Web est un mauvais endroit pour se cacher. D’autres œuvres qui en réalité n’avaient pas été interprétées avant la date d’inscription ont été créées entre cette date et la date limite d’inscription au concours ou avant que le jury proclame sa décision. La lettre de la règle peut paraître avoir été observée, mais l’esprit de la règle (qui pour des raisons évidentes vise à la protection de l’anonymat), le jury ne prenant en compte que les œuvres non encore créées au moment de la proclamation, a manifestement été transgressé. En outre, le premier prix comporte une première , ce qui compte pour de telles œuvres.

Un certain nombre de pièces, ainsi que leur compositeur, ont donc été disqualifiés. Au mieux, et pour donner à autant de compositeurs que possible le bénéfice du doute, des interprétations en atelier qui s’étaient faufilees vers des sites Web étaient clairement des cas où le candidat ne classait pas celles-ci comme des interprétations réelles, et ne les considérait pas comme du domaine public; au pire, il y a eu quelques cas où une œuvre avait été créée par un ensemble réputé dans une salle de concert, s’intégrant comme partie prenante de la vie musicale d’une grande ville, avec une campagne tonitruante de presse et de relations publiques, et avec plusieurs critiques dans des journaux connus et des comptes-rendus dans la presse. Cela ne peut être considéré que comme une tentative de gagner de l’argent par déception, et un traitement méprisant y a été réservé. Que l’ICB soit ou non l’endroit pour débattre de ces vues peut être discutable, mais il ne devrait y avoir aucun sujet tabou, et je me sens assez fort par rapport à la situation précaire quand la délibération

a commencé.

Pour finir, une note plus positive : le travail est peu à peu remonté à la surface et ce qui a commencé à trotter dans la tête des membres du jury, c'était une belle composition. Pas un chant simple. Je ne vais pas en remettre là-dessus. Mais le règlement du concours précise clairement une ligne directrice qui est de "*promouvoir la création et la diffusion de littérature chorale originale, innovante et accessible*". En ce qui concerne le dernier critère (l'accessibilité), je suis persuadé qu'il y a dans le monde suffisamment de chœurs et d'ensembles plus petits dont les chanteurs résoudre techniquement ce qui au premier abord pourrait être ressenti comme inextricable dans le langage rythmique des *Eight Haikus* de Frank Corcoran et saisiront d'emblée la nature profonde de leur beauté avec ses mélodies fugaces, basées clairement sur des proportions harmoniques. En fait, c'est un tour de force compositionnel et un challenge musical important mais pas insurmontable, un de ceux que des groupes à travers le monde peuvent certainement réussir. Et si la musique crée un lien avec ce dont un chœur est capable ici et maintenant, les chefs pourront peut-être passer aux œuvres excellentes d'Itzam Paniagua et Rudi Tas, ou à celles des heureux lauréats qui ont reçu une *Mention Honorable* dans des catégories particulières de chœurs : Ivan Bozicevic, Xingzimin Pan et Christopher Evans. Finalement, ce fut un plaisir de lire 30 œuvres envoyées au MMS, ces partitions manuscrites procurant au jury une manière différente de voir le processus musical au travail dans une composition précise. Nous étions donc vraiment heureux de de nous retrouver avec Gaetano Lorandi.

Nous espérons que le Concours International de Composition chorale se renforcera de plus en plus. Le prochain (le 3ème) sera l'édition de 2014 (c'est un événement bisannuel). On s'en frotte déjà les mains !

Frank Corcoran (né en 1944)

“J’en suis arrivé sur le tard à la musique artistique; les a priori d’enfance ont la vie dure ! La meilleure œuvre, imaginative et intelligente, doit être exorcisant, laudative, fouillée. Je suis un mordu des paysages de rêve de l’Irlande avec ses deux langues, de la polyphonie de l’histoire, pas de l’idéologie ou des programmes. Aucun compositeur irlandais ne s’est encore penché convenablement sur notre passé. La voie d’avenir, des formes et des techniques nouvelles (pour moi, particulièrement le macro-contrepoint) est le retour à l’expérience humaine la plus profonde.”

Frank Corcoran est né à Tipperary et a étudié à Dublin, à Maynooth, à Rome and à Berlin (avec Boris Blacher). Il fut le premier compositeur irlandais à avoir sa “Symphonie N°1” (1980) créée à Vienne.

De 1971 à 1979 il fut inspecteur de musique du Département Éducatif d’Irlande. En 1980 il fut fait membre du Programme d’Enseignement artistique de Berlin, en 1981 professeur invité à Berlin ouest, et en 1982 professeur de musique à Stuttgart. Depuis 1983 il a été professeur de composition et de théorie à l’École Supérieure Officielle de Musique et d’Arts du Spectacle de Hambourg. En 1989-90 il fut professeur invité à l’Université du Wisconsin à Milwaukee et fut conférencier invité à l’Université de Princeton, au CalArts, à l’Université de Harvard, au Collège de Boston, à l’Université de New York et à l’Université d’Indiana.

Ses œuvres ont été interprétées et enregistrées en Europe, en Asie, aux USA, au Canada et en Amérique du Sud. Il a reçu des commandes de NDR, RTÉ, the Arts Council, U.W.M., Sender Freies Berlin, W.D.R., Deutschlandfunk, North South Consonance New York, du Festival de Musique Vivante de Dublin, de

l'Orchestre de Chambre *Cantus* de Zagreb, Du Festival de Musique du Vingtième Siècle de Dublin, du Concours International de Piano AXA, *Wireworks Hamburg*, *Slí Nua*, *RTÉ lyric fm*, *Now U Know Washington*, *New Music Boston*, *Carroll's Summer Music*, *Book of Kells U.W.M.*, *Crash Ensemble*, du Ministère de la Culture de Hambourg, de la *Tonhalle* de Düsseldorf, du Quintette de Cuivres de Stuttgart, de l'Orchestre de Chambre Irlandais et du Chœur National d'Irlande.

Parmi ses distinctions : *Studio Akustische Kunst First Prize 1996* pour sa '*Joycepeak Music*' (1995), Premier Prix du Festival International de Musique Électro-acoustique de Bourges en 1999 pour sa composition '*Sweeney's Vision*' (1997) et le Prix Suédois EMS 2002 pour '*Quasi Una Missa*' (1999). Il fut aussi récompensé en 1972 par le *Feis Ceoil Prize*, en 1973 par le *Varming Prize* et en 1975 par le Prix de L'Orchestre Symphonique de Dublin. Plus récemment, il a remporté le Prix *Sean Ó Riada* au Festival International Choral de Cork 2012 pour ses '*Two Unholy Haikus*'. Des CD de sa musique sont parus chez *Black Box*, *Marco Polo*, *Col-Legno*, *Wergo*, *Composers' Art*, *IMEB-Unesco*, *Zeitklang* et *Caprice*. Frank Corcoran est membre fondateur d'*Aosdána*, académie d'artistes créatifs subventionnée par l'État irlandais.

Traduit de l'anglais par Jean Payon (Belgique)